



CIRCULAIRE n° 2 4 0 3 / MEFB/DGD du 2 1 MAI 2026

(Diffusion Générale)

**Objet : Volumes de produits dérivés du cacao soumis
au régime exceptionnel d'exportation**

Réf : Courrier n° 06572/MFB/CAB-CT-SS/Rnda du 09/07/2025.

Conformément aux dispositions de la correspondance visée en référence, j'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service et des usagers, que les volumes de produits dérivés du cacao devant faire l'objet de réajustements de poids, sur la base des taux de rendements réels validés sur la période allant du **1^{er} octobre 2024 au 31 mars 2025**, s'établissent à un total de **1 969 816 Kg net**, pour les unités de broyage reprises au tableau joint en annexe.

En application de la mesure visant à l'utilisation des taux de rendements réels par unité de broyage, **ces volumes de produits dérivés du cacao à compenser sont admis au régime exceptionnel d'exportation, en exonération totale des taxes et redevances.**

Par conséquent, **les déclarations en détail d'exportation de ces volumes de produits dérivés, par les opérateurs concernés, devront être éditées avec le code additionnel « 71D ».**

J'attache du prix au respect scrupuleux des dispositions de la présente et toutes difficultés d'application me seront signalées d'urgence.

Ampliations :

- MEFB/Cab
- CGECI
- UGECI
- FINSCI
- GUCE-CI
- OCOD
- GEPEX
- Chambre de Cce & d'Industrie CI
- Chambre de Cce & d'Industrie Européenne
- Chambre de Cce & d'Industrie France-Côte d'Ivoire
- Chambre de Cce & d'Industrie Britannique
- Chambre de Cce & d'Industrie Libanaise
- PAA
- PASP
- OIC
- Synd. des Transitaires de CI
- Synd. Nat. des Transitaires de CI
- Toutes Directions Douanes

Le Directeur Général



Général DA Pierre A.

Commandeur de l'Ordre National

Etat des formules compensatoires sur la période allant du 1^{er} octobre 2024 au 31 mars 2025

Unité de broyage	Rendement validé	Ratio Equivalent fèves validé	FO1 Validées selon taux théorique au 30/09/2025 (kg)	FO1 Validées selon taux calculé au 30/09/2025 (kg)	Ecart de FO1 à compenser (formule à Taux Zéro en kg)
ACC CI	80,00%	1,250	4 350 000	4 350 000	0
CARGILL COCOA	80,00%	1,250	66 734 656	66 734 656	0
CCB	80,00%	1,250	18 998 688	18 998 688	0
CEMOI CI	80,00%	1,250	23 249 820	23 249 820	0
CITRAC	80,00%	1,250	3 953 125	3 953 125	0
GCB COCOA CI	80,00%	1,250	34 041 249	34 041 249	0
ICP	82,97%	1,250	34 500 003	33 266 738	1 233 265
OCP	80,81%	1,237	73 670 724	72 934 173	736 551
SACO	80,00%	1,250	90 691 489	90 691 489	0
TRANSCAO CI	80,00%	1,250	5 374 875	5 374 875	0
TOTAL	80,38%	1,224	355 564 629	353 594 813	1 969 816





N° _____/MEFB/DGD-2026

Abidjan, le

BORDEREAU D'ENVOI

Pièces adressées à :

**Madame la Directrice des Services
Douaniers du Port et des Services Spéciaux**

ABIDJAN

N° DES PIECES	NOMBRE DE PIECES	DESIGNATION	OBSERVATIONS
N° 06572 du 09/07/2025	01	<u>Ministère des Finances et du Budget</u> Volume de produits dérivés du cacao soumis au régime exceptionnel d'exportation.	Pour exécution

Reçu le

Par

Le Directeur Général

Général DA Pierre A.

Commandeur de l'Ordre National